



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2021 – 024	PLAN BLEU INFORMATION AU VENDREDI 26 FÉVRIER 2021 – 15H30	26.02.2021

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans les notes d'information n°2021-001, n°2021-002, n°2021-007, n°2021-009, n°2021-012, n°2021-014, n°2021-017, n°2021-018, n°2021-020, et n°2021-022, la Résidence DEBROU a fait face à une épidémie de *COVID-19* qui a touché les résidents, les familles et le personnel de l'établissement.

Comme vous le savez, quatre campagnes de dépistage ont eu lieu au cours des mois de janvier et février 2021 pour tracer l'évolution de l'épidémie de *COVID-19* au sein de l'établissement et prendre les mesures en conséquence.

Lors de ma dernière communication, je vous informais qu'il n'y avait plus aucun cas de *COVID-19* parmi les résidents. Aussi, j'ai le plaisir de vous confirmer qu'à ce jour, le vendredi 26 février 2021 et à cette heure, il n'y a plus aucun cas de *COVID-19* parmi les résidents depuis le mercredi 10 février 2021. Toutes les mesures de précaution ont été renforcées pour éviter tout risque de nouvelle contamination par portage.

Le bien-être psychologique et social de l'ensemble des résidents installés au sein de la Résidence DEBROU reste ma priorité, notre priorité. Aussi, en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, je souhaite également maintenir au maximum les liens familiaux et sociaux tout en assurant à chaque résident, à chaque famille, à chaque membre du personnel et à tout acteur de l'établissement la sécurité qui lui est due. Tout est mis en œuvre pour permettre aux résidents de retrouver une vie sociale épanouissante entre eux ainsi qu'avec les familles et les proches.

Parallèlement la campagne de vaccination a été menée dans le respect des engagements de la Résidence DEBROU et du calendrier :

- Au total 161 résidents ont reçu leur première injection du vaccin contre la *COVID-19* ;
- À ce jour, 109 résidents ont reçu la seconde dose du vaccin contre la *COVID-19* ;
- Tous les résidents vaccinés sont à plus de dix jours de leur seconde dose. La campagne de vaccination se poursuit bien évidemment pour les nouvelles entrées, les résidents ayant changé d'avis et les résidents dont les contre-indications se lèvent au fur et à mesure.
- 25 résidents ont refusé définitivement le vaccin contre la *COVID-19*.

Sachez que l'ensemble des mesures prises dans le cadre des modalités de visite des familles et des proches obéit aux consignes ministérielles actuellement en vigueur, et que vous trouverez en pièce jointe dans un communiqué du Ministère des Solidarités et de la Santé en date du 28 janvier 2021.

En outre, je vous informe que Mme Brigitte BOURGUIGNON, Ministre déléguée et M. Olivier VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, ont chargé, le mercredi 17 février 2021, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) et le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale de proposer de nouvelles dispositions de visite, de sortie et de vie quotidienne pour les résidents d'EHPAD vaccinés. Cette saisine devrait permettre d'apporter une réponse à vos différentes interrogations sur la possibilité d'assouplir le protocole de visites et de sorties en EHPAD après la vaccination en deuxième dose de la majorité des résidents de la Résidence DEBROU. Vous trouverez en pièce jointe une communication « Géoscopie » en ce sens.

C'est à ce titre que, compte tenu de l'immunité acquise par la majorité des résidents, j'envisage toujours l'adaptation prochaine de ces modalités de visite des familles et des proches par un certain nombre de mesures dont l'objectif est d'alléger le processus d'organisation des visites, tout en maintenant les gestes barrières. Ces adaptations vous seront communiquées à la lumière du contexte sanitaire de la Résidence DEBROU et dans le respect des consignes gouvernementales à venir et de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Vous trouverez ci-dessous un point relatif à la vie sociale et thérapeutique des résidents par unité de vie, à ce jour, le vendredi 26 février 2021 et à cette heure :

a. Les Bleuets - Bâtiment A, RDC (A0) :

Aucun cas de COVID-19 parmi les résidents n'est à déplorer à ce jour, le vendredi 26 février 2021 et à cette heure.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Bleuets » au A0, j'ai le plaisir de vous confirmer que les visites des familles et des proches demeurent autorisées, sauf pour les cas d'isolement individuels conformément à l'application des modes opératoires en vigueur au sein de la Résidence DEBROU, et dans le respect des mesures barrières. À ce titre, les familles et les proches devront respecter la procédure habituelle : le proche demeure au niveau de l'espace dédié aux visites, en respectant strictement les distances de sécurité.

Le restaurant et le salon continuent de bénéficier aux résidents et à la vie sociale.

En outre, j'ai le plaisir de vous confirmer que depuis le lundi 01 février 2021, le PASA situé à toute proximité de l'unité de vie « Les Bleuets » au A0 a rouvert ses portes et profite pleinement aux résidents.

Les résidents ont également la possibilité de bénéficier des patios et du jardin thérapeutique situés au niveau de l'unité de vie « Les Bleuets ».

b. Les Lys – Bâtiment A, 1^{er} étage (A1) :

Aucun cas de COVID-19 parmi les résidents n'est à déplorer à ce jour, le vendredi 26 février 2021 et à cette heure.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie l'unité de vie « Les Lys » au A1, j'ai le plaisir de vous confirmer que les visites des familles et des proches demeurent autorisées, sauf pour les cas d'isolement individuels conformément à l'application des modes opératoires en vigueur au sein de la Résidence DEBROU, et dans le respect des mesures barrières. À ce titre, les familles et les proches devront respecter la procédure habituelle : le proche demeure à l'entrée du logement, en respectant strictement les distances de sécurité.

Le restaurant et le salon continuent de bénéficier pleinement aux résidents et à la vie sociale.

En outre, les résidents qui le souhaitent peuvent librement accéder aux jardins en dehors des heures de visite des familles et des proches, c'est-à-dire en matinée et jusqu'à 15H00 et à partir de 17H30, et tout au long de la journée en weekend.

c. Les Œillets - Bâtiment A, 2^{ème} étage (A2) :

Aucun cas de COVID-19 parmi les résidents n'est à déplorer à ce jour, le vendredi 26 février 2021 et à cette heure.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Œillets » au A2, j'ai le plaisir de vous confirmer que les résidents peuvent de nouveau profiter du restaurant, du salon et plus généralement des espaces de convivialité depuis le mardi 17 février 2021.

Les visites des familles et des proches sont maintenues, sauf pour les cas d'isolement individuels conformément à l'application des modes opératoires en vigueur au sein de la Résidence DEBROU, et dans le respect des mesures barrières.

À ce titre, les familles et les proches devront respecter la procédure habituelle : le proche demeure à l'entrée du logement, en respectant strictement les distances de sécurité.

En outre, les résidents qui le souhaitent peuvent librement accéder aux jardins en dehors des heures de visite des familles et des proches, c'est-à-dire en matinée et jusqu'à 15H00 et à partir de 17H30, et tout au long de la journée en weekend.

d. Les Amaryllis - Bâtiment B, RDC (B0) :

Aucun cas de COVID-19 parmi les résidents n'est à déplorer à ce jour, le vendredi 26 février 2021 et à cette heure.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Amaryllis » au B0, j'ai le plaisir de vous confirmer que les visites des familles et des proches demeurent autorisées, sauf pour les cas d'isolement individuels conformément à l'application des modes opératoires en vigueur au sein de la Résidence DEBROU, et dans le respect des mesures barrières. À ce titre, les familles et les proches devront respecter la procédure habituelle : le proche demeure au niveau de l'espace dédié aux visites, en respectant strictement les distances de sécurité.

Le restaurant et le salon continuent de bénéficier aux résidents et à la vie sociale.

En outre, j'ai le plaisir de vous confirmer que depuis le lundi 01 février 2021, le PASA situé à toute proximité de l'unité de vie « Les Amaryllis » au B0 a rouvert ses portes et profite pleinement aux résidents.

Les résidents ont également la possibilité de bénéficier du patio et du jardin thérapeutique situés au niveau de l'unité de vie « Les Amaryllis ».

e. Les Iris - Bâtiment B, 1^{er} étage (B1) :

Aucun cas de COVID-19 parmi les résidents n'est à déplorer à ce jour, le vendredi 26 février 2021 et à cette heure.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Iris » au B1, j'ai le plaisir de vous confirmer que les visites des familles et des proches sont de nouveau autorisées aux résidents depuis le jeudi 04 février 2021, sauf pour les cas d'isolement individuels conformément à l'application des modes opératoires en vigueur au sein de la Résidence DEBROU, et dans le respect des mesures barrières. À ce titre, les familles et les proches devront respecter la procédure habituelle : le proche demeure à l'entrée du logement, en respectant strictement les distances de sécurité.

En outre, je vous confirme également que les résidents de cette unité de vie profitent à nouveau du restaurant, du salon et plus généralement des espaces conviviaux depuis le mardi 09 février 2021.

Enfin, les résidents qui le souhaitent peuvent librement accéder aux jardins en dehors des heures de visite des familles et des proches, c'est-à-dire en matinée et jusqu'à 15H00 et à partir de 17H30, et tout au long de la journée en weekend.

f. Les Dahlias - Bâtiment B, 2^{ème} étage (B2) :

Aucun cas de COVID-19 parmi les résidents n'est à déplorer depuis le mercredi 10 février 2021.

Aussi, au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Dahlias » au B2, j'ai le plaisir de vous confirmer que les visites des familles et des proches sont à nouveau autorisées depuis le mardi 16 février 2021, sauf pour les cas d'isolement individuels conformément à l'application des modes opératoires en vigueur au sein de la Résidence DEBROU, et dans le respect des mesures barrières.

À ce titre, les familles et les proches devront respecter la procédure habituelle : le proche demeure à l'entrée du logement, en respectant strictement les distances de sécurité.

En outre, j'ai le plaisir de vous confirmer que les résidents peuvent de nouveau profiter pleinement du restaurant, du salon et plus généralement des espaces de convivialité depuis le mercredi 18 février 2021, sauf pour les cas d'isolement individuels conformément à l'application des modes opératoires en vigueur au sein de la Résidence DEBROU.

Enfin, les résidents qui le souhaitent peuvent librement accéder aux jardins en dehors des heures de visite des familles et des proches, c'est-à-dire en matinée et jusqu'à 15H00 et à partir de 17H30 en semaine, et tout au long de la journée en weekend.

Au regard de la situation très difficile qu'a traversé la Résidence DEBROU, je vous rappelle que des démarches de soutien psychologique sont mises en place auprès des résidents mais également auprès du personnel en tant que de besoin. Outre l'intervention de la psychologue de l'établissement, il est également prévu, en lien avec le Conseil de la Vie Sociale (CVS), des groupes d'entraide et de parole. Une note d'information, cosignée par Madame ROY, Présidente du CVS, et Madame DULONG, Vice-Présidente, en précisera les modalités d'organisation et de participation.

Soyez assuré que toutes les forces vives de la Résidence DEBROU sont plus que mobilisées pour permettre à chacun des résidents de retrouver une vie sociale épanouissante et dépasser ce long épisode douloureux pour tous.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance,

Bien à vous!

Le Directeur

A. ESSALHI



Pièces jointes :

- 1) Communiqué du Ministère des Solidarités et de la Santé en date du 28 janvier 2021
- 2) Communication « Géroscopie » du 18 février 2021

Copies :

- **Monsieur AUGIS Frédéric**, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- **Monsieur PAUMIER Jean-Gérard**, Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- **Madame AUGIS Sylviane**, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- **Madame SALLY-SCANZI Myriam**, Déléguée Départementale ARS Centre-Val de Loire
- **Monsieur MISPOULET Thierry**, Directeur de l'Autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – CHSCT - CTE - Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 8

ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES ET USLD

ADAPTATION DES MESURES DE PROTECTION DANS LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES ET DANS LES USLD FACE A LA PROPAGATION DE NOUVELLES VARIANTES DU SARS-COV-2

De nouvelles variantes du SARS-Cov-2, en provenance de divers pays étrangers, ont été détectées sur le territoire français. Certaines d'entre elles se caractérisent par une **transmissibilité plus importante**, et sont susceptibles de contribuer à une intensification de la circulation du virus sur le territoire.

Dans ce contexte, il convient de **renforcer les mesures de sécurité prévues au sein des établissements médico-sociaux hébergeant des personnes âgées et des unités de soins de longue durée (USLD) afin de limiter la propagation de nouvelles variantes du SARS-Cov-2.**

Ces consignes évolueront en fonction de la situation épidémique et de l'évolution de la campagne de vaccination. Les présentes consignes complètent les consignes diffusées en date du 20 novembre et du 11 décembre 2020.

Résumé des mesures nouvelles :

1. **Les gestes barrières doivent être strictement appliqués, et certains doivent être renforcés : distanciation sans port du masque portée à 2 mètres ; port de masques à usage médical pour tous les professionnels, résidents et visiteurs ; une vigilance particulière est demandée sur les mesures d'hygiène ;**
2. **L'ensemble des mesures d'encadrement des visites diffusées le 20 novembre 2020 continuent de s'appliquer au sein des EMS n'ayant pas connu de cas de Covid dans les 10 derniers jours ou n'ayant pas détecté de formes variantes du SARS-Cov-2 chez les résidents ou les professionnels ;**
3. **Les visites (visiteurs, bénévoles) sont suspendues dès lors qu'un cas de Covid est détecté dans les 10 derniers jours ;**
4. **Les visites des visiteurs extérieurs, des professionnels de santé et des bénévoles ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours, ou ayant eu un contact à risque avec une personne ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours, sont suspendues ;**
5. **Les campagnes de dépistage itératives hebdomadaires en EMS à destination des professionnels doivent être maintenues et amplifiées ;**
6. **Les professionnels en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne doivent s'isoler pendant 7 jours une fois arrivés sur le territoire national et réaliser un test PCR à l'issue.**



I. Renforcement des gestes barrière dans l'ensemble des établissements

Conformément à l'avis du HCSP du 18 janvier 2021, l'ensemble des mesures de prévention actuellement en vigueur restent efficaces pour contrôler la diffusion du virus. Compte-tenu de la contagiosité plus forte de nouvelles variantes du SARS-Cov-2, il convient de porter une vigilance renforcée à l'application des **gestes barrières, en les adaptant en ce qui concerne la distance de sécurité** entre 2 personnes sans port du masque, qui doit désormais être d'**au moins 2 mètres** au lieu d'**au moins 1 mètre**.

Il est rappelé l'obligation du port de masques à usage médical pour tous les professionnels (sauf recommandation spécifiques concernant le port du masque FFP2) ainsi que pour les visiteurs.

Une vigilance renforcée devra être portée par l'ensemble des professionnels à ces nouvelles recommandations, qui devront être strictement respectées à tout instant en EMS, y compris lors des transmissions, réunions, pauses, repas ou encore au sein des vestiaires.

De même les règles d'hygiène doivent être strictement respectées tant par les professionnels, que par les intervenants extérieurs, les résidents et les personnes accompagnées. Une information à cet effet est disponible sur le site internet du ministère de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-du-social-et-medico-social/article/accompagnement-des-personnes-agees-et-des-personnes-handicapees>

II. Encadrement strict des visites extérieures et des sorties

1) **Suspension des visites en cas de survenue de nouveaux cas de COVID-19 depuis moins de 10 jours**

Conformément aux « Consignes relatives aux visites et aux mesures de protection dans les EMS accueillent des personnes âgées et les USLD » diffusées le 20 novembre 2020, **en cas de survenue de nouveaux cas de COVID-19 depuis moins de 10 jours parmi les résidents, les visites des proches sont suspendues**, sur tout ou partie de l'établissement en fonction de la configuration architecturale de l'établissement.

Les visites ne pourront reprendre que lorsqu'aucun nouveau cas de Covid-19 ne survient dans les 10 derniers jours au sein de l'EMS.

Des dérogations individuelles exceptionnelles peuvent être accordées à l'appréciation de la direction de l'établissement (notamment pour les résidents en fin **de vie ou présentant des troubles psycho-gériatriques**). Le régime de dérogations individuelles dans l'établissement doit faire l'objet d'une concertation collégiale avec l'équipe soignante, notamment le médecin coordonnateur en EHPAD, en fonction de la situation sanitaire de la structure et dans le respect des préconisations délivrées par l'ARS.

2) **L'établissement veille à maintenir la continuité des soins et de l'accompagnement et à limiter l'isolement des résidents.**

Sauf dans les cas exposés ci-dessus, les interventions des professionnels de santé médicaux et paramédicaux extérieurs, ainsi que les bénévoles doivent être maintenues pour éviter les ruptures de soins et d'accompagnement et éviter la perte d'autonomie pour les résidents.



Afin de lutter contre l'isolement, il convient de s'assurer que **chaque résident dispose d'un moyen numérique/téléphonique pour garder un lien avec ses proches**. Il est rappelé que les moyens partagés de communication (tablette par exemple) devront être désinfectés après chaque utilisation.

Une information à cet effet est disponible sur le site internet du ministère de la santé.

3) Les visiteurs extérieurs sont fortement invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie ou en laboratoire dans la journée de la visite. Ils sont invités à remplir un auto-questionnaire à leur arrivée.

Toute personne testée positive et toute personne contact à risque doit s'isoler. Les visites leur sont interdites.

De même, les visites sont interdites pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter une quarantaine de 7 jours, même en cas de test négatif.

4) Dans tous les établissements, les sorties dans les familles et pour des activités extérieures sont suspendues temporairement jusqu'à nouvel ordre.

III. Poursuite des opérations de dépistage des professionnels

Les établissements sont appelés à **poursuivre et amplifier leurs efforts en vue de faciliter le dépistage des professionnels** exerçant au contact des résidents.

Des opérations de dépistage hebdomadaires des professionnels par tests RT-PCR ou par test antigénique doivent être organisées au sein des établissements. Ils sont testés systématiquement à leur retour de congés et après s'être exposés à toute situation à risque. Ces campagnes hebdomadaires de dépistage devront également permettre de rechercher les formes variantes du Covid-19. **En cas de test antigénique positif, les professionnels seront invités à réaliser un test RT-PCR pour confirmer le résultat et rechercher des formes variantes du SARS-Cov-2.**

Les visiteurs rendant fréquemment visite à leurs proches, ainsi que les bénévoles et intervenants extérieurs sont également invités à participer à des campagnes itératives de dépistage.



18/02/2021 - Ouverture des Ehpad

Brigitte Bourguignon saisit le HCSP sur les protocoles sanitaires en Ehpad

Par Juliette Viatte

Lors des Questions d'actualité au Sénat, Brigitte Bourguignon a annoncé avoir saisi le Haut conseil de la santé publique (HCSP) ainsi que le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale d'Alain Fischer sur l'évolution des protocoles sanitaires actuellement applicables dans les Ehpad.

Lors des "Questions d'actualité" mercredi 17 février au Sénat, en réponse à une question du sénateur Jean-Marc Boyer, Brigitte Bourguignon a annoncé avoir saisi le Haut conseil de la santé publique (HCSP) ainsi que le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale d'Alain Fischer au sujet des évolutions des protocoles sanitaires actuellement applicables dans les Ehpad, compte tenu de la forte couverture vaccinale (80% des résidents seront vaccinés à la fin du mois de février).

"Nous savons désormais comment s'en prémunir (du virus)" a-t-elle indiqué lors de sa prise de parole. "On sait mieux le traiter, et avec le vaccin désormais, s'en protéger. C'est pourquoi, dès ma nomination en tant que ministre déléguée chargée de l'autonomie, j'ai donné des orientations aux Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, les EHPAD, pour donner corps à une ligne de crête, un principe clé : protéger nos aînés, sans les isoler."

Elle a ensuite rappelé qu'en concertation avec les acteurs du secteur, des modes de visite sur rendez-vous avaient été organisés afin de mieux encadrer et assurer le maintien du lien social. *"Nous avons également demandé à ce que des visites en fin de vie soient possibles pour permettre aux proches d'accompagner leurs aînés dans les derniers instants"*, sur ce plan de nouvelles recommandations ont par ailleurs été émises (voir ci-dessous). *"La vaccination enfin ouvre des perspectives pour faciliter ces visites puisque 80% des résidents seront vaccinés d'ici la fin du mois, compte tenu du délai de 21 jours entre l'injection des deux doses"*. Comme demandé par l'AD-PA et [l'association de résidents "Citoyennâges" \(voir notre article\)](#), le gouvernement a donc saisi le Haut Conseil de la Santé Publique et le Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale présidé par le Professeur Alain Fischer pour définir les modalités de visite les plus adéquates dans ce contexte de haute couverture vaccinale. *"Ce qui nous mobilise est donc cet équilibre nécessaire, non pas incantatoire mais très pratique, pour s'assurer qu'il y ait de la vie dans les EHPAD, pour prévenir les syndromes de glissement et assurer, malgré le virus, une nécessaire vie sociale dans un cadre suffisamment protecteur."*

La vidéo est aussi disponible sur le profil Twitter du Sénat : https://twitter.com/senat_direct/status/1362050664973684736?s=21

Notes :

